



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 26

Le 27 juin

Votants : 28

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
21.06.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvon BALANANT qui a donné pouvoir à Hélène BECKING, Karine BLEAS qui a donné pouvoir à Julie KERVELA, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h45) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivé à 18h15), Frédéric BOURGET.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON

N° D_2024-06-27-19

Objet : PARCOURS D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Sur la base du livret « Parcours Landivisiau – Au cœur du Pays des enclos » en lien avec la charte graphique du Pays d'Art et d'Histoire, il est proposé de réaliser un parcours patrimoine composé de panneaux en lave émaillée comprenant textes et visuels.

Les lieux proposés sont les suivants :

- Hôtel de Ville
- Sculpture du cheval Paotr Mad
- Chapelle Sainte Anne
- Tanneries de Mestual
- Halles
- Église / Porche de l'église
- Orgues
- Chapelle de Lourdes
- Fontaine Saint Tivizio / Lavoir
- Statue de Xavier-Grall / Festival Moi les Mots

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer l'ensemble des contrats relatifs à la mise en œuvre du projet.

Pour extrait conforme,
Landivisiau, le 27 juin 2024
Le Maire,
Laurence CLAISSE

